

Date : 22/09/2022
Numéro : 31/2022

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Absents excusés : 2
Absents non excusés : 2
Retard : 1
Pouvoirs : 2
Pris part à la délibération : 17

DATE DE LA CONVOCATION
15/09/2022
DATE D’AFFICHAGE
27/09/2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE DEMIGNY 71150

Séance du 22 septembre 2022

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Pascale PERIER, Florence GALVAING, Claudie JOBARD, Manon JOLIVET, Mrs José DE SOUSA, Philippe CATEL, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Patrick CHARLES, Gérald NEVORET, François MAUCHAND, Maurice NAIGEON,

Absents excusés : Mme Christiane DEBATTY, Mr Laurent VAN ASSEL.

Absents non excusés : Mme Zeldia PARMENTELAT, M. Jean-Baptiste COUTACHOT,

Pouvoirs : Christiane DEBATTY a donné pouvoir à Fernande HELENA, Laurent VAN ASSEL a donné pouvoir à Maurice NAIGEON,

Retard : Mme Pascale PERIER arrivée à 19h15

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Madame La Maire, expose au Conseil Municipal, qu’il est nécessaire de prendre une décision modificative pour le Budget Principal de la Commune afin d’acquérir un écran interactif pour la salle du Conseil Municipal.

En effet au Budget Primitif 2022 au programme « MAIRIE B01 » le montant budgétisé étant de 7 036.00 €, soit :

- 2 000.00 € au compte 2315 « Installation, matériel et outillage technique »
- 1 500.00€ au compte 2184 « Mobilier »
- 2 912.00 € au compte 2051 « Concessions, droits similaires »

Le devis étant de 3 885.00 €, Il est donc nécessaire d’effectuer un transfert de crédit de 3 885.00 € pour combler le manque de crédit au chapitre 021 dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant crédits ouverts après DM
020	020	Dépenses imprévues investissement	40 000.00 €	-3 885.00 €	36 115.00 €
021	2183	Matériel de bureau et informatique	0.00 €	3 885.00 €	3 885.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Maire à prélever en dépense d'investissement la somme de 3 885.00 € au chapitre 020 « Dépenses imprévues », et d'affecter la somme au chapitre 021 « Immobilisations corporelles ».

EXECUTION CONFORME,
Certifié Exécutoire

La Maire,
Marie-Claire DILLY

